



Critérium BASSE DURANCE (Hautes-Alpes) Du 23 au 24 Avril 2022 Championnat de France de pêche à la mouche Promotion Nationale







Organisation:

Club Mouche Pays Sisteron Buech



Chers amis,

- > Votre candidature a été retenue par la FFPS CN Mouche pour participer au Criterium de la Basse Durance en Promotion Nationale.
- Nous aurons donc le plaisir de vous recevoir, les 23 et 24 avril 2022.
- > Vous trouverez ci-joints de nombreux renseignements pour vous aider à préparer au mieux votre compétition.
- ➤ Pendant cette manifestation, n'oubliez pas que vous n'êtes pas prioritaires dans l'utilisation de la rivière. Restez courtois à l'égard des riverains, pêcheurs et autres promeneurs que vous rencontrerez.
- En cas d'empêchement remettant en cause votre participation au critérium, veuillez nous prévenir au plus tard 15 jours avant le début de la compétition au 06 88 21 64 49.
- > Nous vous souhaitons un agréable séjour dans les Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence et bonne chance pour votre compétition.

Pour le comité d'organisation :

Le Président du Club Mouche Pays Sisteron Buech Cyrille BONILLA-CALVO 06 88 21 64 49

Organisation de la compétition

Le vendredi 22/04/2022 :



19H30 : salle des Fêtes de Vitrolles (05110 – Hautes Alpes)
 Tirage au sort des parcours

Le samedi 23/04/2022 :

- 6H00 accueil : salle des Fêtes de Vitrolles
 - o Collation du matin
 - Vérification des licences
 - Rappel des consignes et règlements
 - o Distribution des paniers repas du midi
 - Distribution des goulottes de mesures et des feuilles de marques (10 € de caution)
- 7H15-7H30 : Départ sur les lots de pêche
- 8H00 10H00 : 1ere ROTATION 1^{ere} manche (Contrôle alterné sur secteur contigu)
- 10H30 12H30 : 2eme ROTATION 1^{ere} manche (Contrôle alterné sur secteur contigu)
- Entre 12H30 et 13h30 : Récupération des feuilles de marques
- 14H00 16H00 : 1ere ROTATION 2^{eme} manche (Contrôle alterné sur secteur contigu)
- 16H30 18H30 : 2eme ROTATION 2^{eme} manche (Contrôle alterné sur secteur contigu)
- 19H00: Récupération des feuilles de marques à la salle des Fêtes de Vitrolles
- 20H30: REPAS DE GALA (20 euros par personne)

• Le Dimanche 24/04/2022 :

- 6H00 accueil : salle des Fêtes de Vitrolles Collation du matin
- 7H15-7H30 : Départ sur les lots de pêche
- 8H00-10H00 1ere ROTATION 3^{eme} manche (Contrôle alterné sur secteur contigu)
- 10H30-12H30 2eme ROTATION 3^{eme} manche (Contrôle alterné sur secteur contigu)
- Entre 12H30 et 13h30 : Récupération des feuilles de marques salle des Fêtes de Vitrolles
- 13h30 : panier repas / apéritif (sous réserve des conditions sanitaires)
- Afin de conserver de bonnes relations avec les gestionnaires de pêche, les propriétaires et pêcheurs locaux, nous devront être très rigoureux dans notre comportement et limiter au maximum les traces de notre passage sur les abords et cours de rivières pêchées.
- Aussi, une caution de 10€ sera demandée au départ de la compétition et qui ne vous sera restituée que si vous la rapportez avec les piquets, goulotte, rubalises de marquage de votre dernier poste.
 - **15h30**: promulgation des résultats / Remise des prix
- •En cas de réclamation relative à l'organisation, au déroulement de la compétition, celleci devra être formulée dans un délai maximal de 2 heures après l'annonce des résultats. Puisque vous signerez pour chaque poisson comptabilisé, il ne peut y avoir d'oubli sur la fiche donc de réclamation pour cela.

Contacts:

Cyrille BONILLA-CALVO: 06 88 21 64 49

François AUBÉRIC: 06 72 67 76 32

Jérôme FAVIER: 06 79 59 36 46

Dimitri GALIGNÉ: 06 15 05 87 02

Flavien PERRIN: 06 63 30 18 11

Permis de pêche - Basse Durance:

Le secteur de la basse Durance en aval du barrage de La Saulce/Curbans est en seconde catégorie sur le domaine public fluviale l'état. La totalité des secteurs et parcours sont en 2° catégorie du domaine public

Il est a rappelé que tout membre d'une AAPPMA titulaire d'une carte de pêche et ayant acquitté un timbre CPMA a le droit de pêche sur l'ensemble du domaine public en France à une seule ligne. Il n'est donc pas nécessaire de prendre le permis de pêche du département des Hautes Alpes à moins que vous ne soyez tenté par les 1500 Km rivières en 1ere catégorie, 53 lacs d'latitude et 2800ha de lacs et plan d'eau.

❖ Caractéristiques du critérium :

24 participants en contrôle alterné. 3 fois 2heures de pêche effectives par compétiteur.

3 secteurs de 8 parcours contigus 2 par 2, numérotés de l'aval vers l'amont et dénommés A > B > C., les parcours font entre 350 et 450 m. A la première rotation les pêcheurs impairs (1.3.5.7.) sont contrôlés par les pêcheurs pairs (2.4.6.8.) A la deuxième rotation, les pêcheurs pairs sont contrôlés par les pêcheurs impairs.

Les parcours (impairs/pairs) étant contigus, le passage de la première à la deuxième rotation se fait en 30 minutes et il est recommandé au pêcheur pair d'emporter son matériel dès le départ faute de temps pour revenir à la voiture.

Tous les poissons de plus de 20 cm seront comptabilisés avec une majorité de truites puis barbeaux quelques chevesnes......très rares autres espèces (brochet, ombre, éventuellement corégone...). Les très gros poissons (entre 40 et 60 cm) ne sont pas rares. **Nota : les arcs-en-ciel seront comptabilisés.**

Entraînements possibles :

Durance aval entre Tallard (aval) et Espinasses (amont). (Interdiction 15 jours avant)

❖ <u>Caractéristiques de la rivière BASSE DURANCE</u> :

Le lit de la Rivière est de 20m de largeur en moyenne. C'est une rivière calcaire avec une succession de radier, courant avec fosse et lisse.

Extrait de « La pêche en Durance, rivière mythique des Alpes du Sud » du 07/09/2020 par <u>T-and-</u>Co

Truites & Cie : Le magazine de la truite et de la pêche à la mouche « ... Et pour prolonger la saison : la Durance en seconde catégorie !

A l'aval du barrage de Curban la Durance passe en deuxième catégorie piscicole en même temps que son débit diminue avec la prise d'eau du canal usinier. Si les eaux se réchauffent considérablement en continuant



leur route vers le sud et le département du 04, quelques truites subsistent, comme nous l'explique Vincent Duru, chargé de mission de la FAAPPMA des Alpes-de-Haute-Provence (04) :

"La Moyenne Durance dans les Alpes de Haute Provence est naturellement un cours d'eau atypique car il s'agit de la plus grosse rivière de piémont en tresse de la région PACA et forcément la plus grosse rivière de piémont en milieu méditerranéen où beaucoup d'espèces se côtoient. Son module (ou débit moyen interannuel), de l'ordre de 80 m³/s à son entrée dans le 04

et 180 m³/s à sa sortie, n'est plus qu'un lointain souvenir puisque la très grande majorité du débit transite dans les canaux EDF à partir de la retenue de Serre-Ponçon qui est à cheval sur les départements 04 et 05. Seul le 1/20ème du débit transite encore dans le lit de la Durance, ce qui occasionne quelques désagréments (perte progressive du style fluvial en tresse au profit d'un lit unichenalisé, réchauffement plus important de la masse d'eau en été, transit sédimentaire altéré par l'ensemble des barrages EDF).

Ainsi, la Durance est un long tronçon court-circuité à partir de la retenue de Serre-Ponçon, elle a donc progressivement changé de gamme typologique. Autrefois à cheval sur la zone à truite et la zone à ombre dans la zonation de Huet, elle est désormais à cheval sur la zone à ombre et la zone à barbeau. Cela représente de grands changements sur le plan piscicole :

Dans les Alpes de Haute Provence, on distingue la Durance située à l'amont du barrage de l'Escale (confluence avec la Bléone) de la Durance à l'aval de ce même barrage puisque ces deux tronçons diffèrent légèrement de biotypologie : A la fin des années 2000, l'ONEMA (désormais OFB) a classé le tronçon de Durance à l'amont du barrage en B5+ (entre B5 et B6) de la typologie de Verneaux et le tronçon aval, en B6+ (entre B6 et B7). Cela fait de la Durance un cours d'eau techniquement à cheval entre la 1ère et la 2nde catégorie alors qu'elle est en 2nde catégorie piscicole d'un point de vue réglementaire sous le barrage de Curbans/la Saulce.

En termes de population piscicole, les deux tronçons sont majoritairement peuplés de cyprinidés rhéophiles (amateurs de courant). Cependant, d'un point de vue salmonicole, la Durance a encore de beaux restes pour les amateurs de belles truites.

Dans ces nouvelles conditions imposées par les barrages, la Durance a vu sa population de truite commune diminuer globalement en nombre. Sur les 4 cohortes d'âge naturellement présentes (les 0+ ou truitelles de l'année, les 1+ ou truitelles de 1 an ou plus, les 2+ ou truites subadultes et enfin les 3+ ou truites adultes), seules les truites adultes subsistent. L'absence ou quasi-absence des autres cohortes indiquent que la truite ne se reproduit pas directement dans le cours d'eau principal mais bien dans les affluents.

En revanche, la Durance constitue une zone de grossissement importante, raison pour laquelle, la population de truite de grande taille y est très bien représentée. Elle a, par ailleurs, été boostée récemment par l'augmentation du débit réservé au début des années 2010 qui a été multiplié par deux.

L'installation des ouvrages hydroélectriques et les pollutions chroniques à l'aval du barrage de l'Escale ont provoqués une certaine désaffection pour la Durance à partir des années 80 et qui a été exacerbée par la mise en place d'un tronçon en no-kill allant dudit barrage jusqu'au barrage de Cadarache, 36 km plus en aval à la limite du département. Pour autant, depuis l'augmentation du débit réservé, de plus en plus de pêcheurs s'aventurent de nouveau dans le lit de la Moyenne Durance car elle s'avère abritée une belle population de grosses truites dont la taille moyenne se situent autour de 45 cm, les beaux chevesnes et barbeaux fluviatiles viennent compléter des opportunités de réaliser de belles pêches. »

* Rappels des consignes COVID- Gestes barrières à respectés :

Si le port du masque n'est plus obligatoire, il continue d'être "recommandé" par le ministère de la Santé. Malgré la levée des restrictions sanitaires, la vigilance et les gestes barrières restent de mise.

Ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Plus d'informations sur la maladie, sa transmission et ses symptômes

Remerciements aux différents partenaires:



> Le Département des Hautes Alpes.

Place Saint Arnoux - CS 66005 05008 GAP Cedex

Tél.: 04 92 40 38 00

➤ La Fédération de pêche des Hautes Alpes.

Fédération de pêche des Hautes-Alpes • Les portes de Vapincum II 16, Avenue Jean Jaurès • 05000 GAP

tél.: 04.92.53.54.71 • mail: <u>fede.peche05@orange.fr</u>

http://peche-hautes-alpes.com





L'APPMA La Gaule Durançole.

17 rue Vieille – Maison Kaloula 05110 MONETIER ALLEMONT Email : <u>jacques.fabre5@gmail.com</u>

Site: http://www.facebook.com/La-gaule-Durancole

La Société Mouches DEVAUX

https://www.mouchesdevaux.com





Hébergements Liste non exhaustives



> Campings:

Camping le Chêne

2 Impasse du Chêne 05130 Tallard Tél.: 06 15 99 50 89 / 04 92 54 13 31

Adresse mail: contact@camping-lechene.com

≻ Hôtels :

• The Originals Hôtel Le Cap***

6 Rue Charles Nungesser Aéropole Gap Tallard 05130 Tallard

Tél.: 04 92 54 05 05

Adresse mail: info@lecapresort.com

• Hôtel Le Mas d'Estello

612 CHEM AERD, 05130 Tallard

Tél.: 04 92 54 13 22

Adresse mail: contact@lemasdestello.fr

Gîtes :

• Gîte Le Pigné (2 places)

Le Rousset, 05110 Curbans

Les Gîtes de La Condamine GAEC

La Condamine, 05110 Curbans

Tél.: 04 92 20 52 17

Site internet de l'office du tourisme de TALLARD

2, place Richard Duchamblo 05130 Tallard

Tél: 04 92 54 04 29

https://www.gap-tallard-vallees.fr

CHAQUE COMPETITEUR DOIT RETOURNER CETTE FEUILLE OBLIGATOIREMENT REMPLIE, AVANT le 09 avril 2022

Cyrille BONILLA CALVO
53, Chemin de la Haute Chaumiane 04200 SISTERON
Ou par mail : cyrille@depetri.fr
Avec les renseignements ci-dessous (avec toutes les lignes remplies):
NOM et PRENOM du COMPÉTITEUR
Tél compétiteur :
NUMÉRO de LICENCE du COMPETITEUR(Attention la licence doit comporter la compétence commissaire)
Le NOM du CLUB du COMPETITEUR

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Merci à tous de respecter la règle du « no kill ».

